

CARE PROPERTY INVEST

Société anonyme

Société immobilière réglementée publique de droit belge

Siège social: Horstebaan 3, 2900 Schoten

Numéro d'entreprise 0456.378.070 (RPM Anvers)
(La « Société »)

Care Property Invest annonce le rachat d'actions propres

Schoten, Belgique – le 18 novembre 2020

Care Property Invest SA annonce que le conseil d'administration a décidé de lancer un programme de rachat d'actions pour un montant total maximum de 180 000 EUR pour acquérir jusqu'à 6 000 actions, et ce dans les limites de l'autorisation (renouvelée) de rachat d'actions propres, telle qu'accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 15 juin 2020. L'objectif du programme de rachat est de permettre à Care Property Invest de remplir ses obligations découlant de plans d'achat d'actions au profit de la direction générale de Care Property Invest.

Care Property Invest reconnaît la nécessité d'avoir une direction active et engagée, qui est également responsable de l'expansion et de l'intégration des investissements réalisés. Sur la base de l'expérience passée et des pratiques et tendances actuelles du marché, le comité de nomination et de rémunération et le conseil d'administration sont également convaincus que l'engagement et l'implication de la direction augmentent si elle peut participer au capital de Care Property Invest SA, alignant ainsi les intérêts de la direction sur ceux de la Société et de ses actionnaires. Ce mode de rémunération s'inscrit donc dans le cadre de la bonne gouvernance d'entreprise poursuivie par la Société. En effet, le Code de gouvernance d'entreprise établit également explicitement un lien entre une partie appropriée de la rémunération et la performance. Care Property Invest applique intégralement les dispositions et les directives du présent Code à son plan incitatif à long terme.

Le programme de rachat sera effectué par un courtier indépendant conformément à la réglementation applicable en matière d'achat d'actions propres.

Care Property Invest lancera le programme de rachat le 18 novembre 2020 pour une période se terminant au plus tard le 30 novembre 2020.

Care Property Invest informera le marché de l'avancement du programme de rachat conformément à la réglementation applicable.

Prudence à l'égard des perspectives

Ce communiqué de presse contient des perspectives qui impliquent des risques et des incertitudes, y compris des déclarations sur les plans, objectifs, attentes et intentions de Care Property Invest. Le lecteur est prié de noter que ces perspectives comportent des risques connus et inconnus et sont sujettes à d'importantes incertitudes commerciales, économiques et concurrentielles, que Care Property Invest ne contrôle pas dans une large mesure. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir ou si les hypothèses de base utilisées s'avéraient incorrectes, les résultats finaux pourraient différer sensiblement des résultats projetés, attendus, estimés ou extrapolés. En conséquence, Care Property Invest décline toute responsabilité quant à l'exactitude de ces prévisions.

Communication du 18 novembre 2020 à la FSMAconformément à l'article 37 de la loi du 12 mai 2014 sur les sociétés immobilières réglementées

Conformément à l'article 37, § 2, 4ème alinéa de la loi du 12 mai 2014 sur les sociétés immobilières réglementées (la loi SIR) en liaison avec l'article 8 de l'arrêté royal du 13 juillet 2014 sur les sociétés immobilières réglementées, Care Property Invest publie les informations suivantes dans le cadre de la transaction prévue.

Conformément à l'article 37, § 1 de la loi SIR, nous vous informons que les dirigeants effectifs Peter Van Heukelom, Filip Van Zeebroeck et Valérie Jonkers sont les bénéficiaires des Plans ou (peuvent) en tirer un avantage financier.

Le plan vise à encourager davantage la participation active de la direction en alignant davantage ses intérêts sur ceux des actionnaires à long terme, ainsi qu'à assurer la continuité de la gestion. La direction est responsable de l'expansion et de l'intégration des investissements de la Société. Sur la base des expériences passées et des pratiques et tendances actuelles du marché, le conseil d'administration est également convaincu que l'engagement et l'implication de la direction augmentent si elle peut participer au capital de la Société. Dans ce contexte, les Plans ont été établis pour permettre à certaines personnes clés de la Société d'acheter un certain nombre d'actions à certaines conditions. Par ces Plans, le Conseil d'administration vise à motiver et fidéliser les bénéficiaires. La Société rachètera ses propres actions afin de les transférer dans le cadre et selon les règles du Plans.

Conformément à l'article 37, § 2 de la loi SIR, le conseil d'administration établit donc que les Plans sont dans l'intérêt de la Société.

Ces informations seront rendues publiques conformément à l'article 37, § 2, 4ème alinéa de la loi SIR en liaison avec l'article 8 de l'arrêté royal du 13 juillet 2014 sur les sociétés immobilières réglementées dans le communiqué de presse relatif à l'opération au moment de l'annonce de l'achat des actions propres qui sera décidé par le conseil d'administration. Les informations visées à l'article 37, § 2 de la loi SIR doivent également être expliquées dans le rapport financier annuel pour l'exercice 2020 et dans le rapport du commissaire.

Pour toute information complémentaire



Filip Van Zeebroeck
CFO – Administrateur exécutif
filip.vanzeebroeck@carepropertyinvest.be
T +32 3 222 94 94 - F +32 3 222 94 95 - M +32 494 91 10 93
Horstebaan 3, 2900 Schoten
Info@carepropertyinvest.be
www.carepropertyinvest.be

À propos de Care Property Invest

Care Property Invest SA est une Société immobilière réglementée publique (**SIR publique**) de droit belge. Reposant sur une organisation solide, Care Property Invest aide les prestataires de soins à réaliser leurs projets en offrant de l'immobilier qualitatif et socialement responsable, sur mesure de l'utilisateur final. Pour ses actionnaires, elle cherche d'obtenir un rendement stable à long terme.

Cette année, l'action Care Property Invest célèbre son 24^e anniversaire sur Euronext Bruxelles. L'action est cotée sous la dénomination **CPINV** et le **Code ISIN** suivant: **BE0974273055**. Depuis décembre 2016, l'action est une composante de l'indice **Belgium Bel Mid** et la Société est devenue un membre de l'**EPRA**. En septembre 2020, elle a reçu son quatrième prix **EPRA BPR Gold Award**. Depuis le 1^{er} novembre 2019, l'action est également une composante de l'indice **Euronext Next 150**.

Toutes les informations supplémentaires concernant la Société sont disponibles sur notre site web, www.carepropertyinvest.be. Nous vous tiendrons informés sur une page dédiée des conséquences (éventuelles) de l'épidémie de COVID-19 sur les activités commerciales de Care Property Invest.